



NOTE AUX PARENTS

Le livret personnel de compétences vous permet de suivre la progression des apprentissages de votre enfant à l'école et au collège.

C'est un outil national qui suit l'enfant tout au long de sa scolarité. Il est identique pour tous les élèves.

À l'école primaire, le livret personnel de compétences est une partie du livret scolaire. Au collège, comme les bulletins scolaires, il contribue à l'évaluation des élèves.

Le livret est organisé en 7 rubriques, appelées compétences. Ces sept compétences constituent le socle commun de connaissances et de compétences, c'est-à-dire les savoirs fondamentaux définis par la loi sur l'avenir de l'école.

Le livret présente trois bilans :

- ▶ le premier en fin de CE1, (3 compétences sont évaluées à ce niveau)
- ▶ le deuxième en fin de CM2,
- ▶ le dernier en fin de collège.

Chacun de ces trois bilans permet de faire le point des acquisitions de votre enfant.

A chaque étape, lorsque l'équipe des enseignants considère qu'une compétence est acquise, la date de validation est inscrite en bas de la page. Si une compétence n'est pas validée, le détail de ce que votre enfant a acquis et de ce qu'il n'a pas acquis est indiqué.

C'est pour vous un support de dialogue avec les enseignants, qui sauront vous expliquer dans le détail ce que votre enfant a appris au cours de sa scolarité et ce qu'il doit encore apprendre.

Lors des changements de classe, d'école ou de collège, le livret est transmis à l'équipe pédagogique qui accueille votre enfant, pour mieux le connaître et l'accompagner.

A la fin de l'école primaire, puis à la fin du collège, une copie du livret vous est remise.



▶ Nom

▶ Prénom

▶ Date de naissance